

## Exposition **grandir** Tombola au profit de l'association Autour des Williams



### Règlement

#### 1 - Organisation

- la tombola est organisée par l'association Grap's, association loi 1901 dont le siège social est au 5 rue du Montcel, 95430 Auvers-sur-Oise, SIRET N° 839 419 058 00012, dans le cadre de l'exposition « **grandir** » (16 janvier - 18 avril 2021) afin de récolter des fonds en faveur de l'association Autour des Williams.
- les bénéfices de la tombola seront intégralement versés à l'association Autour des Williams, [www.autourdeswilliams.org](http://www.autourdeswilliams.org), association loi 1901 agissant en faveur des personnes atteintes du syndrome de Williams et Buren, maladie génétique rare, de leurs familles et de la recherche dans ce domaine.

#### 2 - conditions de participation

- la tombola est ouverte aux personnes physiques majeures, à l'exception des membres de l'association Grap's, organisatrice, et des artistes invités à l'exposition « **grandir** », possédant un numéro de téléphone ou un mail valide, par inscription sur le site HelloAsso qui gère l'édition des billets. Toute inscription par le biais de ce site vaut acceptation de ce règlement.
- Il appartient au participant de bien s'assurer que ses coordonnées et le fait qu'il a plus de 18 ans sont renseignés correctement. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération et aucune réclamation ni responsabilité de l'Organisateur ne pourra être retenue si le participant a indiqué un e-mail erroné, ou si le participant ne peut pas être informé du résultat de sa participation à la Tombola du fait d'une erreur dans les renseignements fournis au moment de son inscription.
- le prix des billets est de 10 euros. Chaque participant peut acquérir plusieurs billets.
- les billets pourront être achetés uniquement sur le site HelloAsso : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com), selon les modalités techniques disponibles et sécurisées sur le site. Pour acheter un ou plusieurs tickets, les participants devront obligatoirement fournir les coordonnées et informations demandées.
- les autres frais engagés dans le cadre de la participation à la Tombola (frais de connexion à internet, etc..) ne sont pas remboursables.
- toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement de la Tombola et /ou aux modalités d'attribution du lot, ou de manière générale, tout non-respect du présent règlement, pourra entraîner l'annulation immédiate et sans préavis de la participation de tout participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

#### 3 - Durée

- la tombola sera lancée au cours du lancement de l'exposition « **grandir** » le 16 janvier 2021. Les billets pourront être achetés jusqu'au mercredi 7 avril 2021 à minuit.

#### 4 - Lots

- les lots sont constitués de 24 œuvres d'art originales offertes par les artistes de l'exposition « **grandir** » et sont visibles dans un lieu dédié de la galerie d'art contemporain où l'exposition a lieu. La liste des lots est disponible sur place et sur le site internet de Grap's : [www.graps.f](http://www.graps.f)
- il sera attribué un seul lot par billet gagnant.

## 5 - Tirage au sort

- le tirage au sort des 24 gagnants, parmi l'ensemble des billets achetés, aura lieu le samedi 10 avril à 16h, à la galerie d'art contemporain, 5 rue du Montcel, à Auvers-sur-Oise, soit physiquement, soit informatiquement, grâce au logiciel de tirage du site HelloAsso, selon le nombre de participants. Il se fera en présence de témoins indépendants et sera diffusé sur les réseaux sociaux.
- les gagnants seront informés par l'association Grap's, par téléphone ou mail, selon les coordonnées indiquées par les participants au moment de l'achat des billets. Le mode de retrait de leur lot leur sera alors mentionné (il peut varier selon les mesures sanitaires en vigueur au moment liées à la Covid-19),
- après le tirage au sort, l'association organisatrice de la tombola ne pourra procéder à aucun échange de lots.

## 6 - Remise des lots

- sauf mesures sanitaires contraires, les lots seront à retirer à la galerie d'art contemporain, 5 rue du Montcel à Auvers-sur-Oise, dans ses jours et heures d'ouverture, jusqu'à la fin de l'exposition le 18 avril 2021 à 17h30.
- les personnes ne pouvant venir retirer leurs lots pendant cette période, pour des raisons personnelles ou à cause des mesures sanitaires, pourront contacter la personne responsable de la tombola pour l'association Grap's, au 06 62 13 34 14, jusqu'au 30 avril 2021 pour convenir d'un rendez-vous.
- les lots des personnes ne pouvant se déplacer à la galerie d'art contemporain d'Auvers-sur-Oise au cours de la période de remise ne pourraient être expédiés au domicile des bénéficiaires que s'ils prenaient en charge les frais postaux.
- si certains gagnants ne pouvaient être contactés ou ne se manifestaient pas avant la fin de la distribution des lots, les œuvres non retirées seraient restituées aux artistes auteurs sans qu'elles puissent être réclamées par la suite ou que les billets gagnants puissent être remboursés.

## 7 - Données personnelles

- les données personnelles des participants ne seront pas gardées, sauf souhait explicite des intéressés désirant être intégrés à la liste de contacts de l'association Grap's pour en recevoir les informations.

## 8 - Responsabilité

- l'association Grap's ne saurait encourir la moindre responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ainsi que les conditions de déroulement ou de retrait des lots de la tombola, du fait d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, et plus généralement, de tout événement indépendant de sa volonté et ne résultant pas d'un manquement à ses obligations légales ou contractuelles, par exemple, la mise à nouveau en état d'urgence sanitaire et/ou des règles de confinement mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

## 9 - Publication du règlement

- Le présent règlement est consultable sur les sites [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com) et [www.graps.fr](http://www.graps.fr), qui peut en délivrer copie gratuitement sur simple demande.